NOTRE ÉQUIPE :

Composée d'assistants de service social, accompagne les salariés du BTP dans leur vie professionnelle et personnelle sur différentes thématiques.

NOS POINTS DE CONTACT

(SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT)

75

8 rue Auguste Perret
75013 **PARIS**

44 rue Letort
75018 **PARIS**

servicesocial.ne@apas.asso.fr

59 rue des Pyrénées
75020 **PARIS**

78

24 rue Guilloteaux Vatel
78150 **LE CHESNAY-ROCQUENCOURT**

servicesocial.so@apas.asso.fr

26 rue Saint Roch
78200 **MANTES-LA-JOLIE**

91

72 rue Jean Argeliès
91260 **JUVISY-SUR-ORGE**

servicesocial.se@apas.asso.fr

92

43 rue de Bellevue
92100 **BOULOGNE**

servicesocial.no@apas.asso.fr

27-31 rue d'Arras
92000 **NANTERRE**

93

29, rue de Paris
9300 **BOBIGNY**

servicesocial.ne@apas.asso.fr

95

30 rue Francis Combe
95000 **CERGY**

servicesocial.no@apas.asso.fr

Conception graphique : APAS-BTP - Service Communication - édition octobre 2026.

apas-btp

SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL INTERENTREPRISES



ÉCOUTER
ANALYSER
AGIR
ACCOMPAGNER

Ce service est dédié uniquement aux salariés des entreprises d'Île-de-France adhérentes à l'APAS-BTP.

L'APAS-BTP propose un service social du travail interentreprises

Les assistants de service social interviennent au plus près des entreprises adhérentes et des bénéficiaires du BTP.

De l'apprentissage à la fin de carrière

L'assistant de service social vous accompagne en partenariat avec les organismes de la profession (services de santé au travail, caisse des congés payés, PRO BTP) et s'appuie sur un réseau (CRAMIF, CAF, CPAM, CNAV, organismes sociaux de proximité).

DOMAINES D'INTERVENTION

SANTÉ
prévoyance, mutuelle, maladie, accident du travail, invalidité, décès

FAMILLE
accès aux droits, prestations familiales, soutien à la parentalité, séparation, divorce

TRAVAIL
arrêt de travail, aptitude, orientation, fin de carrière

LOGEMENT
accompagnement aux démarches, ouverture de droits (CAF, action logement, hébergement d'urgence...)

BUDGET
gestion budgétaire, endettement, surendettement, saisie...

RETRAITE
sessions d'information, mise à jour de carrière, aide à la construction de dossier, suivi des demandes de constitution, suivi et liquidation de dossier

L'assistant de service social **est tenu au secret professionnel** (articles 226-13 et 226-14 du Code pénal).
Les entretiens se déroulent en toute confidentialité.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

1. ÉCOUTE
2. ÉVALUATION
3. EXPERTISE SOCIALE
4. INFORMATION
5. ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
6. ORIENTATION
   vers les organismes spécialisés (si nécessaire)